

**Titre du projet :** Projet d'éthique et d'intégrité du renforcement en Afrique du Sud.

**A. MODIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)**

1. *Section 1. Instructions aux soumissionnaires*, **SUPPRIMER** le paragraphe 4.3 et le **REEMPLACER PAR** le suivant : « La présente DDP est limitée aux soumissionnaires qui sont des entités canadiennes ou des particuliers canadiens conformément aux dispositions de la section TECH-2 : Attestations. »
2. *Section 1. Instructions aux soumissionnaires - Fiche de renseignements spécifiques*, **SUPPRIMER** la définition (e) et la **REEMPLACER PAR** la suivante :  
« La date de clôture de la DDP est le 18 août 2017 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE). »
3. *Section 3. Proposition financière – Formulaires normalisés*, **SUPPRIMER** le FORMULAIRE FIN-1 et le **REEMPLACER PAR** la FORMULAIRE FIN-1 RÉVISÉ que vous trouverez à la fin de cet addenda.
4. *Section 5. Critères d'évaluation*, Exigence 2: Approche qui sera utilisée pour mettre en œuvre le projet, **SUPPRIMER** le texte suivant : « Limite du nombre de pages : 8 pages au maximum » et **REEMPLACER PAR** : « Limite du nombre de pages : 12 pages au maximum »
5. *Section 5. Critères d'évaluation*, sous la catégorie Personnel **SUPPRIMER** le paragraphe suivant :

« Un baccalauréat s'entend d'un diplôme de premier cycle.  
Une maîtrise s'entend d'un diplôme d'études supérieures.  
Un « établissement reconnu » se définit comme une entité publique, non gouvernementale ou privée qui est autorisée, entièrement ou de façon limitée, à décerner des diplômes par une loi du législateur compétent. »

et le **REEMPLACER PAR** le suivant :

« Un baccalauréat s'entend d'un grade de premier cycle  
Une maîtrise s'entend d'un grade de deuxième cycle,  
Un « établissement reconnu » se définit comme une entité publique, non gouvernementale ou privée qui est autorisée, entièrement ou de façon limitée, à décerner des diplômes par une loi du législateur compétent. »

6. *Section 5. Critères d'évaluation*, Exigence 6. Agent des finances du projet, **SUPPRIMER** l'exigence 6.1 et **REEMPLACER PAR** la suivante :

« **6.1 Études et perfectionnement professionnel** (jusqu'à 20 points)

6.1.1 Études – La personne proposée devrait posséder, au minimum, un baccalauréat, idéalement une maîtrise ou plus élevé dans un domaine d'études pertinent et provenant d'un établissement reconnu. Un domaine d'études pertinent signifie la comptabilité, le commerce, l'économie ou les études commerciales (jusqu'à 10 points).

- Baccalauréat dans tout domaine d'études : 0 points
- Baccalauréat dans un domaine d'études pertinent : 7 points
- Maîtrise ou plus dans tout domaine d'études : 8 points
- Maîtrise ou plus dans un domaine pertinent : 10 points

6.1.2 Attestation, accréditation ou titre professionnel en vigueur, en comptabilité ou en finances, accordé par un ordre professionnel (5 points pour une (1) attestation, accréditation ou titre professionnel pertinent).



Aux fins de ce critère, on entend par « ordre professionnel » une organisation à laquelle sont admis les membres d'une profession et bénéficiant de prérogatives telles que le pouvoir réglementaire et le pouvoir disciplinaire. »

6.1.3 Perfectionnement professionnel – Des points seront également attribués pour le perfectionnement professionnel complété par la personne proposée au cours des dix (10) dernières années précédant la date de clôture de la DDP (y compris grade ou diplôme supplémentaire ou formation professionnelle provenant d'un établissement reconnu autre que ceux reconnus sous 6.1.1 ou 6.1.2, publications, recherche) liés à la gestion de projet, à la comptabilité, au commerce, à l'économie ou aux études commerciales (1 point pour chaque perfectionnement professionnel effectué, jusqu'à 5 points).

7. *Section 5. Critères d'évaluation*, Exigence 6. Agent des finances du projet, **SUPPRIMER** l'exigence 6.3 et **REPLACER PAR** la suivante :

« **6.3 Description narrative** (jusqu'à 25 points)

Le soumissionnaire devrait démontrer, au moyen d'une brève description narrative, que la personne proposée possède de l'expérience dans chacun des domaines suivants (5 points par domaine, jusqu'à 25 points).

- 6.3.1 Supervision de l'approvisionnement / des activités d'achats des biens, des services et de l'équipement;
- 6.3.2 Administrer et gérer les contrats d'expertise technique;
- 6.3.3 Développer des mécanismes de contrôle budgétaire;
- 6.3.4 Faire le suivi des aspects financiers d'un projet;
- 6.3.5 Participer aux vérifications financières de projets. »

## B. QUESTIONS ET RÉPONSES

<b>Question 1</b>	<p>Concernant <i>l'exigence 6, Agent des finances du projet</i>, nous notons que des points sont attribués pour une Maîtrise ou plus. Nous vous écrivons pour confirmer que la désignation de comptable professionnel agréé (CPA) est considérée comme équivalente à au moins un diplôme de maîtrise. Selon le site web de CPA Canada, « Le Programme de formation professionnelle (PFP) des CPA est un programme de deuxième cycle qui vise principalement à accroître la capacité des candidats d'appliquer, en contexte de travail, les connaissances, les valeurs, l'éthique et les attitudes professionnelles attendues des CPA.</p> <p>D'après les informations ci-dessus, nous comprenons que la désignation canadienne du CPA est équivalente à une maîtrise. Veuillez confirmer que cela est également l'avis d'Affaires Mondiales Canada (AMC).</p>
<b>Réponse 1</b>	<p>Il incombe au soumissionnaire de démontrer que l'individu proposé répond aux exigences en matière d'éducation décrites à <i>l'exigence 6 et définies sous la catégorie Personnel à la Section 5. Critères d'évaluation</i>. Le Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement (MAECD) n'évaluera pas l'éducation de la ressource proposée en ce moment. L'évaluation technique sera effectuée conformément à la DDP après la clôture de la DDP.</p> <p>L'exigence 6 a été modifié, veuillez-vous référer aux items 5 et 6 de la Section A ici-haut..</p>
<b>Question 2</b>	<p>À la <i>Fiche de renseignements spécifiques (FRS), paragraphe 9.8 (c) et 11.19</i>, il est de notre compréhension que le poste de Directeur de projet est un poste basé à domicile et donc pas éligible pour les indemnités de subsistance. Cependant, est-ce que AMC pourrait confirmer que l'individu qui est proposé pour le poste de directeur de projet n'a pas besoin de résider au Canada?</p>

<b>Réponse 2</b>	<p>À la <i>Section 4-Terms de référence-Annexe B-Mandat spécifique du consultant, paragraphe 3.4.1-Directeur de projet</i> : La position de directeur de projet est basée au Canada. Il appartient au Consultant de déterminer le lieu de résidence de son personnel. Il est à noter que les services devront être rendus au Canada.</p> <p>Aux fins de cette DDP, les coûts à l'étranger s'appliquent seulement à la position identifiée par le MAECD sous le formulaire FIN-1A sous le tableau « <i>Coûts à l'étranger pour le personnel en affectation de longue durée</i> ».</p>
<b>Question 3</b>	Est-ce que tous les conseillers et spécialistes affichés (par exemple Spécialiste de l'égalité entre les sexes et conseiller en matière de modélisation financière) doivent être des locaux (africains) ou est-ce que nous pouvons envoyer des experts canadiens en Afrique pour couvrir ces positions.
<b>Réponse 3</b>	<p>Le MAECD ne précise pas la nationalité des individus proposés pour les positions énumérées sous le formulaire FIN-1A, tableau « <i>Coût du personnel</i> ». Le MAECD encourage toutefois l'utilisation des ressources locales. Tel que décrit sous la <i>Section 4-Terms de référence, Annexe B-Mandat spécifique du consultant, paragraphe 3.4 Prestation de services professionnels</i> : « (...) <i>On demande au Consultant de ne ménager aucun effort pour maximiser l'utilisation des ressources de l'Afrique du Sud, si elles sont compétentes et disponibles.</i> (...) ».</p> <p>Le lieu de travail pour toutes les positions de personnel est indiqué dans la Fiche de renseignements spécifiques, 9.8 (c) et 11.19.</p> <p>Aux fins de cette DDP, les coûts à l'étranger s'appliquent seulement à la position identifiée par le MAECD sous le formulaire FIN-1A sous le tableau « <i>Coûts à l'étranger pour le personnel en affectation de longue durée</i> ».</p>
<b>Question 4</b>	Si l'Agent de finances du projet n'a pas une année complète d'expérience sur le terrain, est-ce qu'il perdra les 5 points alloués pour cette expérience ou est-ce qu'il sera rejeté (donc 0 points la position)?
<b>Réponse 4</b>	Le critère 6.2.3 est un critère coté et non un critère obligatoire. Les points seront accordés pour le critère seulement. Tel qu'indiqué sous « <i>Instructions à l'intention des soumissionnaires</i> » sous la <i>Section 5 Critères d'évaluation</i> : « Aux fins des critères d'évaluation cotés, les définitions suivantes s'appliquent : Les termes « au moins » et « minimum » indiquent la condition minimale acceptée pour satisfaire à une exigence. Aucun point ne sera accordé si le soumissionnaire ne répond pas à l'exigence minimale. »
<b>Question 5</b>	Dans les termes de référence, page 62, 3.4.1 item 9; page 69 stratégie de sortie, il y a une références aux bureaux, au pluriel. Veuillez préciser s'il est attendu que le consultant établisse et gère son propre bureau à Pretoria ainsi que pour l'UAT-GEID, ou s'il s'agit d'une référence au(x) bureau(x) du consultant seulement
<b>Réponse 5</b>	Il s'agit d'une référence au bureau du Consultant seulement. Le Consultant ne doit pas établir et ni gérer un bureau pour l'Unité de l'assistance technique, Gestion de l'éthique, de l'intégrité et de la discipline (UAT-GEID).
<b>Question 6</b>	Considérant le nombre important de sous-titres et éléments/considérations/mesures, etc. requis aux sections 2.1, 2.2 et 2.3, nous souhaitons demander une augmentation du nombre de pages pour l'exigence #2 de 8 pages à 12 pages.
<b>Réponse 6</b>	L'exigence 2 a été modifiée. Veuillez consulter la section A ici-haut, item 4.
<b>Question 7</b>	Nous aimerions demander une prolongation à la date de clôture de deux semaines.
<b>Réponse 7</b>	Voir la section A ici-haut, l'item # 2
<b>Question 8</b>	Un diplôme de gestion d'affaires en Afrique du Sud est un programme de trois ans à temps plein qui a été reconnu par l'AEUDI et l'UE comme équivalent à un baccalauréat. Est-ce que Affaires Mondiales Canada le reconnaît aussi comme étant équivalent?
<b>Réponse 8</b>	Il incombe au soumissionnaire de démontrer que l'individu proposé répond aux exigences en matière d'éducation décrites à l'exigence 6 et définies sous la catégorie <i>Personnel</i> à la <i>Section 5. Critères d'évaluation</i> . Le Ministère des affaires étrangères, du commerce et du développement (MAECD) n'évaluera pas l'éducation de la ressource proposée en ce

moment. L'évaluation technique sera effectuée conformément à la DDP après la clôture de la DDP.

L'exigence 6 a été modifiée. Veuillez consulter les items 6 et 7 de la section A ici-haut..

## Section 3. Proposition financière – Formulaires normalisés

## FORMULAIRE FIN-1 -RÉVISÉ

## Coût total

**Instructions à l'intention des soumissionnaires :**

Le soumissionnaire doit indiquer le prix en devise canadienne (\$CAN) dans sa proposition financière.

Les honoraires journaliers sont des honoraires tout compris (ce qui inclut les salaires, les avantages sociaux payés et congés, les frais généraux et les profits), à l'exclusion des taxes applicables. Le soumissionnaire est tenu d'indiquer séparément le montant estimatif des taxes applicable.

## FORMULAIRE FIN -1A-

## COÛT DU PERSONNEL

**Instructions à l'intention des soumissionnaires :**

Le soumissionnaire doit soumettre un honoraire journalier ferme tout compris **pour chaque année** pour tous les postes désignés par le MAECD dans la DDP. Le soumissionnaire ne peut ajouter aucun autre poste.

Nom de la ressource	Poste	Honoraires pour les postes désignés par le MAECD					Niveau de Travail (NT) fixé par le MAECD (jours-personnes)	Total partiel, coûts estimatifs = moyenne (années 1 à 5) x niveau de travail total
		Année 1 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 2 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 3 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 4 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 5 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)		
Canada								
	Directeur de projet						440	
	Agent des finances du projet						440	

Nom de la ressource	Poste	Honoraires pour les postes désignés par le MAECD					Niveau de Travail (NT) fixé par le MAECD (jours-personnes)	Total partiel, coûts estimatifs = moyenne (années 1 à 5) x niveau de travail total	
		Année 1 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 2 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 3 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 4 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)	Année 5 Honoraires journaliers fermes tout compris (\$)			
Afrique du Sud									
	Coordonnateur du projet						1 100		
	Conseiller juridique						130		
	Conseiller en matière d'expansion des affaires						130		
	Conseiller en matière de développement organisationnel						130		
	Conseiller en matière de modélisation financière						130		
	Spécialiste de l'égalité des sexes						130		
	Spécialiste de la gestion axée sur les résultats						130		
		<b>TOTAL PARTIEL 1 (taxes exclues)</b>							\$

## COÛTS À L'ÉTRANGER POUR LE PERSONNEL EN AFFECTATION DE LONGUE DURÉE

**Instructions à l'intention des soumissionnaires :**

Le soumissionnaire doit fournir un taux mensuel tout compris ainsi que le coût total de réinstallation (mobilisation et démobilisation) pour le personnel identifié par le MAECD qui sera en affectation dans le pays récipiendaire pour douze (12) mois consécutifs ou plus.

Taux mensuel (logement, services publics de base, autres dépenses)								
Nom de la ressource	Poste	Taux mensuel tout compris					Nombre de mois	Total partiel, coûts = moyenne (années 1 à 5) x nombre de mois total
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
	Coordonnateur du projet						57	
<b>Total partiel-2 (taxes exclues) – Total (logement, services publics de base, autres dépenses)</b>								\$
<b>Plafond pour le taux moyen mensuel</b>								2 700 \$

Coût de réinstallation				
Nom de la ressource	Poste	Mobilisation (du pays d'origine au pays bénéficiaire)	Démobilisation (du pays bénéficiaire au pays d'origine)	Total Partiel (mobilisation + démobilisation)
	Coordonnateur du projet			
<b>Total partiel-3 (taxes exclues) – Total Coût de réinstallation</b>				\$

$$\text{Total FIN-1A} = \text{TOTAL PARTIEL-1} + \text{TOTAL PARTIEL-2} + \text{TOTAL PARTIEL-3}$$

**FORMULAIRE FIN-1B****COÛT DU TAUX DE MAJORATION ADMINISTRATIF POUR LES SOUS-CONSULTANTS ET LES ENTREPRENEURS****Instructions à l'intention des soumissionnaires :**

Le soumissionnaire doit de soumettre son coût administratif pour la gestion des sous-consultants et des entrepreneurs déterminés durant la mise en œuvre du projet.

<b>Le taux de majoration administratif</b>	_____ %
<b>Le coût du taux de majoration administratif</b> $690\,000,00 \$ \times \frac{\% \text{ taux de majoration}}{(1 + \% \text{ taux de majoration})}$	FIN-1B = _____ \$
<b>BUDGET RÉSERVÉ POUR LES AUTRES MEMBRES* DU PERSONNEL ET ENTREPRENEURS</b>	<b>690 000,00 \$. Ce montant inclut le taux de majoration</b>

\*Lorsqu'un employé est ajouté durant le contrat, les honoraires des employés du consultant seront remboursés au coût actuel des salaires directs plus un taux de majoration administrative qui n'excède pas le taux inclus dans les honoraires journaliers fermes tout compris soumis pour les employés du consultant faisant partie de la proposition. Le MAECD réserve le droit de vérifier les taux de majoration chargés pour les employés qui sont ajoutés au cours du contrat.

A titre d'exemple, veuillez consulter le tableau ci-dessous.

	<b>Base d'application du taux de majoration</b>	<b>EXEMPLE de taux de majoration administratif proposé par le consultant (%)</b>	<b>Honoraires facturés au MAECD</b>
Sous-consultants affectés au projet	Honoraires facturés par les sous-consultants	<b>3%</b>	Honoraires facturés par les sous-consultants multipliés par 1.03
Entrepreneurs	Coûts facturés par les entrepreneurs	<b>3%</b>	Coûts facturés par les entrepreneurs multipliés par 1.03
Employés du consultant			Honoraires proposés incluent un taux de majoration qui n'excède pas le taux inclus dans les honoraires journaliers fermes tout compris soumis pour le personnel faisant partie de la proposition

**TOTAL DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE = FIN-1A+ FIN-1B**

**C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**